



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2024-056

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2024

Sommaire

Etablissement public de santé mentale de Caen / Direction des ressources humaines

14-2024-01-16-00010 - Décision n°02/24 délégation signature Mme Sarah SEGURAJAUREGUI (3 pages)

Page 3

Tribunal administratif de Caen /

14-2024-02-01-00014 - DÉCISION DU 1ER FÉVRIER 2024 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MME NATHALIE GROCH (1 page)

Page 7

Etablissement public de santé mentale de Caen

14-2024-01-16-00010

Décision n°02/24 délégation signature Mme
Sarah SEGURAJAUREGUI

Affaire suivie par :
Direction des Ressources Humaines
Secrétariat – tel. 02 31 30 50 39
FE/YLG/HL/MA

DECISION N°02/24
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE

à Madame Sarah SEGURAJAUREGUI,
Adjoint des Cadres Hospitaliers

Le Directeur par intérim de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du Directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements publics de santé,
- Vu la note d'information n°27/22 du 5 Juillet 2022 de Madame Nathalie PEYSSOU en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 12 Juillet 2022 portant nomination de Monsieur Xavier BOUCHAUT en qualité de Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 mars 2023 portant nomination de Madame Céline RAULT en qualité de Directrice Adjointe à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu la note d'information 2023/8 diffusée en date du 21 avril relative à l'affectation de Madame Sarah SEGURAJAUREGUI, en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers au poste de Comptable au service Financier à compter du 1^{er} mai 2023 à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

En conséquence,

1/2

- D E C I D E -**ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline RAULT et de Madame Nathalie PEYSSOU, délégation est donnée à Madame Sarah SEGURAJAUREGUI, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour signer tout courrier, acte, décision, bordereau de recette, note de service ou d'information nécessaires au fonctionnement de la Direction des Affaires Financières, dans les mêmes conditions que Madame PEYSSOU et à l'exclusion des documents et actions prévus au terme de l'article 2 de la décision n°42/23 signée en date du 9 mai 2023

ARTICLE 2

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre :

- publication sur le site Intranet de l'établissement et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Caen, le 16 Janvier 2024

Le Directeur

Xavier BOUCHAUT



Vu pour acceptation

La Directrice Adjointe
Chargée des Affaires Financières, des Achats, et de la Logistique

Céline RAULT

La Comptable au service financier

Sarah SEGURAJAUREGUI

DESTINATAIRES

Externes	<ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des actes administratifs (RAA) - 2 exemplaires à Madame la Trésorière Principale
Internes	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire à la Direction d'Etablissement - 1 exemplaire Céline RAULT, DAFAL - 1 exemplaire Nathalie PEYSSOU, responsable Affaires Financières - 1 exemplaire Sarah SEGURAJAUREGUI, comptable service financier - 1 exemplaire aux dossiers administratifs des 3 intéressés - Publication sur le site intranet

Tribunal administratif de Caen

14-2024-02-01-00014

DÉCISION DU 1ER FÉVRIER 2024 PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MME NATHALIE
GROCH



**DECISION DU 1^{er} FEVRIER 2024
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME NATHALIE GROCH**

**LE VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN
PRESIDENT DE LA 1^{ère} CHAMBRE**

VU le code de justice administrative et notamment son article R. 611-10, alinéa 2.

VU l'arrêté du 23 mars 2021 portant mutation de M. Frédéric CHEYLAN, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de vice-président du tribunal administratif de Caen.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie GROCH, première conseillère, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-7, R. 611-11, R. 612-3, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Mme Nathalie GROCH, affichée dans les locaux du tribunal et transmise aux préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 1^{er} février 2024.

Le Vice-Président
du Tribunal Administratif de Caen,
Président de la 1^{ère} chambre

F. CHEYLAN

Délégation - signature mesures d'instruction